

Procès MLIA: Oscar Molambo et Ibrahim Mangbama plaident non coupables | Radio Okapi – RD Congo

<http://radiookapi.net/actualite/2011/05/10/procès-mlia-oscar-molambo-et-ibrahim-mangbama-plaident-non-coupables/>

June 12, 2011



– De droite à gauche en avant plan, le prévenu député Oscar Molambo Mamete et son conseil ce 29/04/2011 au tribunal militaire à Kinshasa lors de l'ouverture du procès des présumés membres du groupe insurrectionnel de Dongo dans la province de Équateur (RDC) Ph. John Bompengo/Radio Okapi

– De droite à gauche en avant plan, le prévenu député Oscar Molambo Mamete et son conseil ce 29/04/2011 au tribunal militaire à Kinshasa lors de l'ouverture du procès des présumés membres du groupe insurrectionnel de Dongo dans la province de Équateur (RDC) Ph. John Bompengo/Radio Okapi

La deuxième audience du procès des présumés combattants du Mouvement de libération indépendant et alliés (MLIA) a eu lieu le lundi 9 mai au tribunal militaire de garnison Kinshasa/Gombe. Ce procès implique quatorze prévenus: dix sont poursuivis pour participation au mouvement insurrectionnel, et quatre, pour organisation de ce mouvement. Le député provincial du Mouvement de libération du Congo (MLC) Oscar Molambo et Ibrahim Mangbama, ont comparu.

Ibrahim Mangbama est le père d'Udjani Mangbama, chef des insurgés du MLIA.

Les deux ont plaidé non coupables de faits mis à leur charge.

Le député inculpé reconnaît avoir octroyé ces tôles non pas à Ibrahim Mangbama, mais à la communauté pour la construction d'une école à Dongo, son fief électoral.

Quant à Ibrahim Mangbama, il a plaidé non coupable et refusé de porter la responsabilité des infractions reprochées à son fils Udjani, l'infraction étant individuelle.

Avant le passage des ces deux prévenus devant la barre, l'avocat des autres inculpés a déposé un mémoire à la cour.

Me Nicolas Kankonde y relève des irrégularités dans le déroulement du procès et demande à la cour de rejeter tous les procès verbaux des officiers de police judiciaire.

Selon lui, ils découlent d'une extorsion d'aveux.

Il demande aussi que la cour se déclare incompétente de juger certains prévenus arrêtés à Mbandaka et Gemena et amenés à Kinshasa pour être jugés.

Quand le député MLC Oscar Molambo comparaît, la question de son implication dans l'insurrection se pose.

Ni Cicéron Baokolo, considéré par le ministère public comme pièce maîtresse et témoin précieux dans le procès, ni Ibrahim Mangbama à qui le député aurait fait un don de 150 tôles et 250.000 CFA, ne reconnaissent l'avoir cité.

Copyright Radio Okapi